

REGLEMENT D'UTILISATION DU VEHICULE "FORD TRANSIT" PROPRIETE DU ZETA CYCLING CLUB COLOMBIER

Le présent règlement est élaboré afin de préciser les conditions liées à l'usage du véhicule "Ford Transit", propriété du club.

Pour chaque utilisation, la personne réservant le véhicule (ci-après le réservant) signera deux exemplaires du présent règlement, affirmant ainsi sa volonté de s'y conformer et d'en assumer les responsabilités liées à l'utilisation dudit véhicule. **Il a valeur de contrat.**

| | |
|--------------------------|--|
| Ayants-droit | Tout membre du club exclusivement peut réserver le véhicule; il dépose sa demande auprès du responsable désigné par le comité au moins dix jours avant la date prévue. |
| Priorités | Les réservations prévues dans le calendrier des courses ainsi que les sorties cyclistes dans le cadre du club sont prioritaires. Le comité tranchera en cas de litige. |
| Caution | Le réservant s'engage à déposer une caution de Fr. 100.-. Elle sera payée avant la prise en charge du véhicule, selon les indications du caissier du club. |
| Tarif | a) Un montant forfaitaire de Fr. 30.- b) une indemnité kilométrique fixée à Fr. -.50 |
| Conditions d'utilisation | <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule est mis à disposition avec le plein de carburant et propre; • il sera rendu dans les mêmes conditions; • il est interdit de transporter des marchandises dangereuses ou susceptibles d'endommager le véhicule. |
| Responsabilités | <p>Le réservant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit être en possession d'un permis de conduire valable; • est responsable, sur le plan pénal et civil aux mêmes conditions que lorsqu'il conduit un véhicule qui lui est prêté par un tiers; • s'engage à ne rouler que sur des terrains adaptés; • s'engage à respecter les règles de la circulation routière et ne pas consommer de boissons alcoolisées; • en cas de dégâts suite au non respect des règles et directives prescrites ci-dessus, le réservant répond de tous les frais qui seraient occasionnés, tout comme en cas d'accident. • le club n'assume aucune responsabilité tout pendant la durée de la mise à disposition du véhicule. |

| | |
|---|---|
| <p>Prise en charge</p> <p>Date du prêt: _____</p> <p>Km. départ: _____</p> <p>Remarques: _____</p> <p>_____</p> <p>Signature du réservant::</p> <p>_____</p> <p>Signature du responsable:</p> <p>_____</p> | <p>Reddition</p> <p>Date reddition: _____</p> <p>Km arrivée: _____</p> <p>Km parcourus: _____</p> <p>Remarques: _____</p> <p>_____</p> <p>Signature du réservant:</p> <p>_____</p> <p>Signature du responsable</p> |
|---|---|